

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

 ECRET N° 76-100 du 13 Avril 1976

chargeant le Ministre des Enseignements Technique et Supérieur de l'intérim du Ministre Délégué auprès du Président de la République, chargé du Plan, de la Statistique et de la Coordination des Aides Extérieures

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
- VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976 déterminant les services Rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement

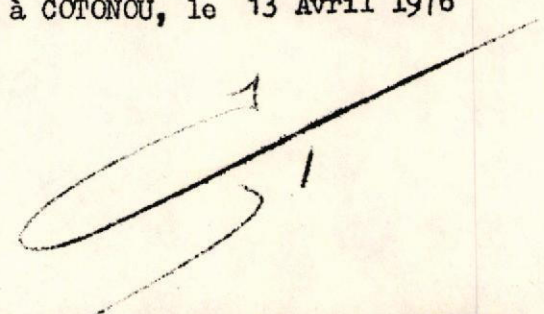
DECRETE :

ARTICLE 1er.— Pour compter du 12 Avril 1976, le Capitaine Augustin HONVOH, Ministre des Enseignements Technique et Supérieur, est chargé de l'intérim du Ministre Délégué auprès du Président de la République, chargé du Plan, de la Statistique et de la Coordination des Aides Extérieures, pendant l'absence du Commandant François DOSSOU.

ARTICLE 2.— Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 13 Avril 1976

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 8 - SGG 4 - CS 6 - Ministères 13 - IAA-DCCT-IGF-ONEPI-
Gde Chanc. 5 - DPE-DGAI-INSAE 6 - JORPB 1 - SPD 2 - CNR 4